

Les dimensions des politiques économiques dans l'islam

Zekri Meriem

**Université Abu Bakr Belkaid Tlemcen
(Algérie)**

**Date de réception: 18/ 04/
2024**

**Date de révision : 06/ 11/
2024**

Date de publication : 30/ 12/ 2024

Le résumé:

L'islam, tout en légiférant sur les règles économiques pour l'homme, rend la législation dirigée vers l'individu. Il travaille également à garantir le droit de subsistance et l'autonomisation pour assurer le bien-être dans une société spécifique avec son propre mode de vie. Il considère ce que la société doit être tout en garantissant le droit de subsistance et l'autonomisation pour assurer le bien-être. Par conséquent, les dispositions juridiques ont veillé à la satisfaction complète des besoins fondamentaux de chaque individu, sujet de l'État islamique, en termes de nourriture, de vêtements et de logement, en imposant le devoir de travail à l'homme capable, afin qu'il puisse fournir ses propres besoins fondamentaux et ceux de ceux qui sont responsables de subvenir à leurs besoins, et en l'imposant à l'héritier s'il n'est pas capable de travailler, ou au Trésor public s'il n'y a personne d'obligé de subvenir à leurs besoins

Mots-clés: Economie Islamique, Besoins Humains, Politique Economique, Problème Economique.

Abstract :

While Islam legislates the provisions of the economy for humans, it makes the legislation directed to the individual, and while it works to guarantee the right to live and enable the well-being for him, it makes this happen in a specific society, and it has a special style of living. At the same time, it looks at what society should be like, and in order to put its view into effect, its most important criteria are the livelihood and well-being. Therefore, it is found that the legal rulings have guaranteed the provision of complete satisfaction of basic needs for every individual subject of the Islamic State, in terms of food, clothes and housing, by imposing work on the able man, so that he can provide for himself and for those he has responsibility over them, and impose it on who is born to him, and on the heir if he is not able to work, or on the treasury if there are no people on whom he is obliged to spend.

Keywords : Islamic economics, human needs, economic policy, economic problem.

Introduction



La politique économique dans l'islam vise à garantir la satisfaction de tous les besoins fondamentaux de chaque individu de manière complète, ainsi que de lui permettre de satisfaire ses besoins secondaires dans la mesure du possible, compte tenu du fait qu'il vit dans une société spécifique avec son propre mode de vie. L'individu est considéré en tant qu'individu à part entière, et non comme une partie de la population vivant dans l'État. En tant qu'être humain, il est essentiel de satisfaire tous ses besoins fondamentaux de manière complète, puis de satisfaire ses besoins spécifiques dans la mesure du possible. En même temps, il est considéré comme étant lié aux autres par des relations spécifiques, qui suivent un certain modèle. Ainsi, les objectifs de l'étude consistent à examiner la politique économique dans l'islam, non seulement pour améliorer le niveau de vie dans le pays, mais aussi pour garantir que chaque individu en bénéficie, sans négliger le droit de chaque individu de vivre, quel qu'il soit. Il s'agit de résoudre les problèmes fondamentaux de chaque individu en tant qu'être humain vivant dans des relations spécifiques, de lui permettre d'améliorer son niveau de vie et de réaliser son propre bien-être. Cela la distingue des autres politiques économiques.

Il y a un débat académique animé sur la pertinence de l'adoption de la théorie économique des pays islamiques dans leur quête de développement durable et de leurs politiques, que ce soit au niveau des États ou des organisations et entités économiques diverses. Dans cette étude problématique, nous proposons les questions suivantes: Comment l'économie islamique contribue-t-elle au développement des politiques économiques et à la réalisation du développement économique ? La problématique de recherche principale soulève plusieurs questions secondaires auxquelles cette étude cherche à répondre, complétant ainsi le système de réponse à la problématique principale de recherche, afin d'atteindre les objectifs globaux de l'étude et sa vision de recherche sur cette question importante à la fois sur les plans économique et politique. Les questions les plus importantes sont les suivantes :

- Quelle est l'histoire de l'économie islamique et ses différentes étapes de développement ?
- Quels sont les besoins humains dans l'économie islamique ?
- Quels sont les objectifs des politiques économiques dans l'islam ?

Hypothèses

Pour répondre à la problématique de l'étude, on peut partir des hypothèses suivantes :

- Les règles islamiques et juridiques organisent l'activité économique.
- Les principes et fondements de l'économie islamique diffèrent des autres systèmes économiques.
- Le respect des normes de la charia dans la mise en œuvre de la politique économique.

Ensuite, l'individu est encouragé à profiter des bonnes choses et à se prévaloir des plaisirs de la vie terrestre autant qu'il le peut, et l'État est empêché de prélever sur sa richesse des impôts qui dépassent ses besoins réels dans la vie quotidienne, même s'ils sont des besoins superflus, tout en garantissant le droit de subsistance à chaque individu et en lui permettant de vivre dans le confort. En même temps, des limites sont fixées sur les moyens de gagner de l'argent pour satisfaire les besoins fondamentaux et superflus de cet individu, en interdisant la production et la consommation d'alcool pour tous les musulmans, ainsi que l'usure et les transactions associées pour tous ceux qui se soumettent à la loi islamique, sans

considérer cela comme une question économique, qu'ils soient musulmans ou non musulmans. Ainsi, la situation dans laquelle la société doit se trouver lors de l'utilisation de la richesse devient une question fondamentale lors de l'utilisation de la matière économique.

Il est donc évident que l'islam ne sépare pas l'individu de son humanité, ni ne le sépare en tant qu'individu de sa particularité, mais fait de la satisfaction des besoins et de ce que la société doit être deux éléments interdépendants qui ne peuvent être dissociés l'un de l'autre. Cependant, il fait en sorte que ce que la société doit être soit la base de la satisfaction des besoins. Bien que de nombreux obstacles et problèmes puissent compliquer cette réalité, ils ne devraient pas être un frein au développement de l'économie islamique en plein essor. Le Coran a présenté un ensemble de versets nobles qui reflètent les éléments de l'économie islamique en tant que fondements, structures de base et éthique spécifique, car l'économie et la richesse dans l'islam revêtent une grande importance, car elles sont des éléments essentiels à la réalisation de la souveraineté divine sur terre lorsque la justice est présente. L'économie est également liée à d'autres aspects, car l'islam est une unité indivisible dont les parties ne peuvent être dissociées les unes des autres.

1. Concept de l'économie islamique:

L'islam a établi des règles globales qui empêchent les interprétations humaines de les dépasser et laisse les applications évoluer avec le temps et l'émergence des besoins humains. Par conséquent, dans cette perspective, nous abordons dans cet article la définition de l'économie islamique et ses caractéristiques (première partie), puis l'étude des principes de l'économie islamique (deuxième partie).

1.1. Définition de l'économie islamique et ses caractéristiques

1.1.1. Définition de l'économie islamique

L'économie islamique fait référence à cette science qui régit les relations économiques et sociales qui se développent entre les individus de la société à travers la production et la distribution de biens et la fourniture de services pour satisfaire les besoins des gens. Elle ne diffère pas du concept économique contemporain qui se concentre sur la satisfaction des besoins des gens en tant qu'objectif général. Cependant, elle va au-delà en se souciant également de fournir une vie digne qui respecte les valeurs, développe les qualités humaines supérieures et assure les récompenses divines dans l'au-delà. (Aweisi, 2014, p. 119)

L'économie islamique est également un ensemble de règles et de principes juridiques qui régissent la recherche, la dépense et les divers aspects de son développement. (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 18) Elle est également celle qui oriente l'activité économique (production, distribution, échange, consommation) et les phénomènes et relations qui en découlent, et la régleme selon les principes et les fondements de l'islam. (Ahmed & Mahmoud, 2010, p. 11)

L'économie islamique a des principes et des fondements différents des autres systèmes économiques en raison des références religieuses spécifiques à chacun. L'économie islamique puise ses principes et ses fondements de la charia islamique, y compris le Coran, la Sunna prophétique, les objectifs et les lois de la charia, ainsi que des applications pratiques pendant le califat bien guidé, et des efforts des érudits de la nation qui ont tiré leurs compréhensions des principes et des objectifs authentiques de la charia. (Al-Salou, 2002, pp. 22 - 23)

1.1.2. Caractéristiques du système économique islamique

Il est remarquable que le système économique islamique se distingue de son homologue conventionnel par deux caractéristiques :(Aweisi, 2014, pp. 119 - 120)

A- Respect des valeurs

Le système économique islamique va au-delà de son homologue conventionnel en ne se contentant pas de traiter les transactions sociales et économiques entre les individus de la société, mais en accordant également une attention particulière aux valeurs et aux principes moraux supérieurs de l'homme et à leur lien avec la religion qui régit la société islamique, à savoir l'islam.

B- Phase de travail économique

Nous entendons ici l'accent mis par l'économie conventionnelle sur une seule phase, qui est la vie, considérant que l'homme est en lutte avec cette dernière pour satisfaire le plus grand nombre de ses besoins au détriment d'autres choses que le système économique islamique élève au premier rang. À cet égard, le système économique islamique ajoute une deuxième phase au travail économique, qui est la vie après la vie terrestre, de sorte que l'individu dans la société islamique cherche à satisfaire ses besoins terrestres tout en gardant à l'esprit sa vie future et les récompenses auprès de Allah Tout-Puissant, en tenant compte des valeurs et de l'éthique de la religion.

1.2. Principes de l'économie islamique

L'objectif de l'activité capitaliste est de réaliser le plus grand profit matériel pour l'individu, car la matière est recherchée pour elle-même, ce qui a conduit à l'aggravation du conflit entre les pays pour le contrôle des richesses mondiales. En revanche, l'économie islamique, en plus de prendre en compte l'aspect matériel, met en avant l'aspect spirituel, de sorte que l'individu, à travers son activité économique, se tourne vers Allah Tout-Puissant en cherchant Sa satisfaction et Sa crainte, ce qui a renforcé la coopération et l'intégration entre les membres de la société.(Qadi, 2000, p. 157) Parmi les principes islamiques établis, l'économie islamique doit :(Al-fangary, 1994, pp. 13 - 19) (Ahmed & Mahmoud, 2010, pp. 33 - 35)

A - L'économie islamique fait référence à cette science qui régit les relations économiques et sociales qui se développent entre les individus de la société à travers la production et la distribution de biens et la fourniture de services pour satisfaire les besoins des gens. Elle ne diffère pas du concept économique contemporain qui se concentre sur la satisfaction des besoins des gens en tant qu'objectif général. Cependant, elle va au-delà en se souciant également de fournir une vie digne qui respecte les valeurs, développe les qualités humaines supérieures et assure les récompenses divines dans l'au-delà.

B- L'économie islamique est également un ensemble de règles et de principes juridiques qui régissent la recherche, la dépense et les divers aspects de son développement. Elle est également celle qui oriente l'activité économique (production, distribution, échange, consommation) et les phénomènes et relations qui en découlent, et la régleme selon les principes et les fondements de l'islam.

C- L'économie islamique a des principes et des fondements différents des autres systèmes économiques en raison des références religieuses spécifiques à chacun. L'économie islamique puise ses principes et ses fondements de la charia islamique, y compris le Coran, la Sunna prophétique, les objectifs et les lois de la charia, ainsi que des applications pratiques

pendant le califat bien guidé, et des efforts des érudits de la nation qui ont tiré leurs compréhensions des principes et des objectifs authentiques de la charia.

Les règles solides et fermes sont basées sur une vision islamique globale de la vie. Sur cette base, l'économie islamique repose sur deux types de règles: les règles fixes et les règles variables.

1- Les règles fixes: Il s'agit d'un ensemble de principes et de règles économiques établis par les enseignements du Coran et de la Sunna. Cela réglemente l'activité économique et définit les contraintes et les aspects interdits de l'activité. Parmi les exemples de règles fixes, on trouve les textes qui interdisent la propriété privée et ceux qui obligent à assurer un niveau de subsistance adéquat pour chaque individu de la société islamique. Ainsi, ces principes et règles doivent être respectés par les musulmans en tout temps et en tout lieu, indépendamment du degré de développement économique de l'État ou des formes de production qui y prévalent.

Il est à noter que les textes du Coran et de la Sunna relatifs à l'économie sont relativement peu nombreux, généraux et concernent les besoins essentiels de chaque société. Ils sont valables pour toutes les époques et tous les endroits.

2- Les règles variables: Il s'agit de règles qui concernent l'aspect pratique de l'économie islamique, telles que les méthodes, les plans d'action et les solutions économiques par lesquels les principes économiques islamiques sont mis en œuvre dans la réalité matérielle dans laquelle vit la société, et qui sont révélées par les juristes dans leurs efforts d'interprétation. Parmi les exemples, on trouve les mesures visant à assurer une répartition équitable des revenus, les politiques visant à préserver l'équilibre économique entre les individus de la société, ainsi que les moyens d'attirer l'épargne et les investisseurs. Dans ce contexte, on peut dire que l'islam n'interdit pas à l'État de rechercher des méthodes et des solutions économiques qui servent son intérêt général et l'intérêt des individus.

Cette diversité entre les règles fixes et variables est due à la source de la connaissance de l'économie islamique, qui est la révélation pour les principes, ce qui les protège contre les défaillances. En revanche, la pensée économique européenne, lorsqu'elle s'est détournée de sa source, n'a plus de principes fixes, c'est pourquoi elle est appelée économie situationnelle. Ce qui distingue le côté développé de l'économie islamique, c'est qu'il est régi par des normes tout en étant soumis à la raison et à la capacité de changement.

2. Les contrôles et les fondements de l'économie islamique.

L'islam n'était pas seulement une croyance religieuse, mais aussi un système politique, social et économique pour l'humanité tout entière, régulé par des contrôles spécifiques. Le système économique islamique se distingue par sa flexibilité et sa capacité à être appliqué en tout temps et en tout lieu par rapport aux autres systèmes économiques. De plus, l'économie islamique repose sur le principe de modération dans les dépenses et la nécessité de rechercher le licite (halal) et de s'éloigner de l'illicite (haram). (Al-fangary, 1994, p. 58) Par conséquent, nous aborderons le respect des contrôles de la charia islamique dans la mise en œuvre de la politique économique (première branche), puis la flexibilité de l'économie islamique (deuxième branche), ainsi que la modération des dépenses et l'obligation de rechercher le licite (troisième branche).

2.1: Le respect des contrôles de la charia islamique dans la mise en œuvre de la politique économique.

Le contrôle est plus spécifique que la règle, et la règle est plus générale que le contrôle. Bien que certains érudits n'aient pas fait de distinction conceptuelle entre la règle et le contrôle, les considérant comme une seule chose, ils les ont mentionnés dans leurs livres comme des règles qui sont essentiellement des contrôles, sans distinction entre la règle et le contrôle.

Le contrôle est plus spécifique que la règle, et la règle est plus générale que le contrôle. Bien que certains érudits n'aient pas fait de distinction conceptuelle entre la règle et le contrôle, les considérant comme une seule chose, ils les ont mentionnés dans leurs livres comme des règles qui sont essentiellement des contrôles, sans distinction entre la règle et le contrôle. (Saidan & Ahmed Saleh, 2006, p. 17 18)

2.1.1. Le critère du licite et de l'illicite et son impact sur la production et l'investissement:

Ce critère est une disposition générale dans la loi islamique qui répond à tous les comportements, y compris ceux de nature économique, effectués par l'individu. Par conséquent, les acteurs de l'économie islamique sont interdits d'orienter leur production ou leur investissement vers des activités illicites telles que la production d'alcool, de cigarettes, l'établissement de casinos et autres activités illégales. Au contraire, il est nécessaire de diriger l'investissement vers la production de biens et de services licites. (Al-Salou, 2002, p. 63) (Al-fangary, 1994, p. 15)

L'Islam interdit la production qui bénéficie à l'individu tout en nuisant à la société. Il interdit la production et le profit par l'exploitation des nécessiteux, leur tromperie ou leur causer préjudice de quelque manière que ce soit. Les preuves convergent vers l'interdiction de nuire aux autres et l'obligation de les en préserver. Le hadith prophétique "Il n'y a ni préjudice ni réciprocité de préjudice" témoigne de l'interdiction de toute production qui cause du tort à autrui, et il n'est pas permis d'accroître la richesse par ce moyen. (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 87)

Enfin, il convient de noter que ce critère est la base et le fondement de tout le système de réglementation de l'activité dans l'économie islamique. Ainsi, toutes les réglementations contractuelles, en particulier celles liées à l'investissement, doivent être basées sur ce concept, car sans lui, elles n'auraient ni sens ni existence.

2.1.2. Le critère des priorités de production de biens et de services dans la société:

La production est le processus complexe qui implique des efforts humains et consomme des ressources et de l'énergie dans un certain laps de temps pour créer des avantages matériels ou moraux. Il s'agit d'exploiter les ressources de richesse licites et d'accroître la production pour le bien-être de la société, soutenant ainsi sa présence et ses valeurs supérieures. (Saidan & Ahmed Saleh, 2006, p. 18) Par conséquent, la loi islamique ne considère pas tout ce qui est licite de la même manière, mais les classe en niveaux, comme suit :

a) Les biens et services essentiels, sans lesquels la vie serait impossible s'ils venaient à manquer.

b) Les biens et services nécessaires, dont l'absence crée des difficultés dans la vie des gens.

c) Les biens et services de luxe, qui, s'ils sont disponibles, augmentent le bien-être et la prospérité de l'homme et offrent des opportunités de jouissance dans la vie.

Ce critère impose à la politique économique de ne produire un niveau donné qu'après avoir satisfait le niveau précédent. Ainsi, la politique économique doit toujours être orientée vers ce qui est plus productif, apporte le plus d'avantages et répond aux besoins croissants des individus. Il existe des réglementations essentielles pour le processus de production dans le système économique islamique, qui peuvent être résumées comme suit:(Al-Nabhani, 2004, p. 68)

1. La nécessité que les priorités de production soient conformes à la hiérarchie des objectifs dans la loi islamique, à savoir les nécessités, les besoins puis les biens de luxe.

2. La nécessité que le produit soit licite et qu'il évite les choses illicites.

3. La nécessité d'excellence dans la fabrication du produit et de faire de son mieux à cet égard.

4. Que le processus de production ne soit pas accompagné de pratiques illicites, telles que la monopolisation et la consommation des biens des travailleurs.

Il ressort de ce qui précède que le critère visé ici est que l'investisseur dans le système économique islamique croit que lorsqu'il entreprend des activités d'investissement, il est engagé dans l'une des plus grandes formes de culte. Il lui suffit de purifier son intention pour Allah et de comprendre que ce qu'il fait n'est pas une fin en soi, mais un moyen d'obtenir la satisfaction d'Allah. Ainsi, les dépenses d'investissement sont une récompense, comme le Prophète a dit: "Tu ne dépenseras pas une dé Premièrement: Le critère du licite et de l'illicite et son impact sur la production et l'investissement.(Al-fangary, 1994, p. 67)

2.2. La flexibilité de l'économie islamique :

L'Islam, tout en légiférant les règles économiques pour l'homme, rend cette législation orientée vers l'individu, et tout en travaillant à garantir le droit de vivre et l'autonomisation vers le bien-être, cela se réalise dans une société spécifique et à un moment spécifique, avec un modèle de vie particulier. Ainsi, l'islam, avec sa flexibilité, examine ce que la société devrait être au moment où il regarde garantir la vie et l'autonomisation vers le bien-être, et il fait de sa vision de ce que la société devrait être fondamentalement liée à sa vision de la vie et du bien-être.(Al-Nabhani, 2004, p. 60)

Par conséquent, la flexibilité et l'adaptabilité du système économique islamique découlent de ses fondements doctrinaux, adaptés à chaque époque et lieu. La flexibilité de l'économie islamique se réfère à la facilité d'application et à la simplification des procédures, de sorte qu'elles ne deviennent pas un obstacle au démarrage du processus de production. De plus, les manifestations de cette flexibilité sont disponibles car les principes de l'économie islamique sont formulés sous forme de règles générales qui peuvent être appliquées dans chaque société en fonction de ses conditions, et elles font partie des détails pris en charge par les juristes et les experts.

Parmi les exemples les plus remarquables de la flexibilité de l'économie islamique à l'époque des califes bien guidés, on peut citer l'exemple suivant: la réticence d'Umar ibn al-Khattab, qu'Allah soit satisfait de lui, à appliquer la peine de vol aux voleurs en raison de l'absence des conditions nécessaires à son application, qui se manifestait par la détérioration

des affaires économiques de la communauté à cette époque, bien que cela soit considéré comme une limite des limites imposées par Allah (Saidan & Ahmed Saleh, 2006, p. 20).

2.3. la modération dans les dépenses et l'obligation de rechercher le licite

Parmi les fondements économiques de l'islam, il y a la modération dans les dépenses dans tous les domaines de la vie. À cet égard, Allah dit: **وَلَا تَجْعَلْ يَدَكَ مَغْلُولَةً إِلَىٰ عُنُقِكَ وَلَا**

"Ne tiens pas ta main enchaînée à ton cou, et ne l'étends pas non plus à l'excès, sinon tu te retrouverais blâmé et désespéré" [Isra: 26]. Il dit également: **"Les gaspilleurs sont إِنَّ الْمُبْذِرِينَ كَانُوا إِخْوَانَ الشَّيَاطِينِ وَكَانَ الشَّيْطَانُ لِرَبِّهِ كَفُورًا"** "Les gaspilleurs sont les frères des diables, et le diable est très ingrat envers son Seigneur" [Isra: 28]. L'avarice et la prodigalité sont des comportements blâmables en islam. La meilleure voie est celle du juste milieu, comme mentionné par Allah lorsqu'Il a décrit Ses serviteurs en disant: **وَالَّذِينَ إِذَا أَنْفَقُوا** **"Et ceux qui, lorsqu'ils dépensent, ne sont ni prodiges ni avares, mais se tiennent entre les deux"** [Al-Furqan: 67].

Ainsi, nous trouvons que l'islam encourage la rationalisation de la consommation et de l'épargne simultanément, et aspire à la recherche d'une subsistance licite, voire en fait une obligation pour chaque musulman et musulmane. Il appelle également à l'intégration et à la solidarité sociale pour garantir l'intérêt de l'individu et de la communauté ensemble. Parmi les manifestations de la solidarité sociale en islam, il y a la zakat, qui est un droit que Dieu a accordé aux pauvres sur la richesse des riches, comme Il le dit: **"فَأَقِمْوَا الصَّلَاةَ وَآتُوا الزَّكَاةَ"**

"Établissez la prière et donnez la zakat" [Al-Baqara: 67]. Ainsi, lorsque l'État organise la zakat, chaque individu de la société musulmane peut vivre dans une suffisance et une sécurité, ce qui rassure les riches sur la sécurité de leurs biens contre les attaques des pauvres en raison de la privation et de la pauvreté (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 66). (Ahmed & Mahmoud, 2010, pp. 110 - 111) Dieu a également interdit l'usure dans les transactions économiques sous toutes ses formes et ne l'a pas considérée comme une matière économique. Il dit: **"Ceux qui mangent [pratiquent] l'usure ne se tiennent (au jour de la Résurrection) que comme se tient celui que le toucher de Satan a bouleversé. Cela parce qu'ils disent: الَّذِينَ يَأْكُلُونَ الرِّبَا لَا يَقُومُونَ إِلَّا كَمَا يَقُومُ الَّذِي يَتَخَبَّطُهُ الشَّيْطَانُ مِنَ الْمَسِّ ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا إِنَّمَا الْبَيْعُ**

مِثْلَ الرِّبَا 'Le commerce est tout à fait comme l'usure.' Alors qu'Allah a rendu licite le commerce, et illicite l'usure" [Al-Baqara: 275].

3. Les principes de l'économie islamique

Le système économique islamique repose sur trois piliers fondamentaux, qui sont considérés comme les principes clés pour sa réglementation, à savoir : (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, pp. 26 - 28) (Al-Salou, 2002, p. 37)

3.1 La propriété double (propriété privée et propriété collective)

La propriété est l'un des sujets juridiques, économiques, sociaux et philosophiques les plus importants qui a été traité par différentes études. Nous pouvons clairement affirmer que la position à l'égard de la propriété est l'un des moyens les plus importants.

"Les fondements de la distinction entre les systèmes économiques résident dans la propriété. La propriété, dans ce sens, comprend la propriété privée, qui est spécifique à l'individu et exclut les autres, ainsi que la propriété publique, qui est définie comme la propriété collective des individus de la société ou de l'État. (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 26)

Une des caractéristiques de l'économie islamique est qu'elle repose sur ces deux types de propriété simultanément, afin de réaliser un équilibre entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif. Tant qu'il n'y a pas de conflit entre ces deux intérêts et que leur conciliation est possible, l'islam reconnaît ces deux intérêts. Cependant, si un conflit survient ou si l'équilibre ne peut être réalisé, l'islam privilégie l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt individuel (Ahmed & Mahmoud, 2010, p. 41).

Parmi les preuves de cela, il est rapporté d'Ibn Abbas que le Prophète (que la paix soit sur lui) a dit: "Ne vendez pas en présence d'un enchérisseur", c'est-à-dire qu'une personne ne devrait pas agir en tant qu'intermédiaire pour vendre un bien à un prix plus élevé que si le vendeur l'avait vendu lui-même. Une autre preuve est le hadith du Prophète (que la paix soit sur lui) qui dit: "Ne pratiquez pas le monopole", ce qui signifie qu'une personne achèterait à un prix bas et vendrait aux gens à un prix plus élevé, ce qui est interdit pour permettre au plus grand nombre possible de personnes d'acheter directement auprès des producteurs à un prix inférieur. Certains juristes ont même autorisé la confiscation forcée des denrées alimentaires détenues en monopole et leur vente à la population. De cette manière, nous voyons que l'islam privilégie l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt individuel lorsque cette propriété entraîne un préjudice pour les gens (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 26).

Sur cette base, il est clair que le système islamique ne limite pas la propriété aux individus ou à l'État seul, mais la rend commune entre les deux [4]. Ainsi, on peut dire que l'économie islamique repose sur le principe de propriété commune, et lorsque l'islam reconnaît la propriété individuelle, il prend en compte la nature humaine et son inclination naturelle à la possession et à l'amour de l'argent, et il réalise ainsi la nature humaine. (Al-fangary, 1994, p. 57)

3.2. La liberté économique restreinte

La liberté est l'un des principes économiques importants de l'islam, et la restriction de la liberté économique dans l'islam signifie établir des contrôles légaux sur l'acquisition et la dépense d'argent pour réaliser des gains licites et le bien commun de la société afin de satisfaire leurs désirs. Le système islamique diffère du système capitaliste qui a établi la liberté de gain sans restrictions ni contrôles, et du système socialiste qui a supprimé la liberté et interdit aux gens de posséder. Cette liberté est limitée dans les limites du principe de la succession d'Allah pour les individus en matière de possession, et elle est réglementée par les dispositions de la charia islamique concernant le licite et l'illicite (Issa & Ahmed, 1984, p. 140). (Aweisi, 2014, p. 131) (Al-Salou, 2002, p. 40)

Les contrôles légaux ont rendu la liberté économique régulée en réalisant trois conditions ou choses. Ce sont :

La première condition: que l'activité économique soit licite et conforme aux principes de licite, illicite et de valeurs morales. Cette restriction lie l'économie dans l'islam au sens d'obéissance et de servitude à Allah seul, de sorte que les actions et les actes des gens soient sincères pour la face d'Allah.

Le principe fondamental est la permission des choses, sauf ce qui est explicitement interdit, l'espace licite dans l'économie islamique est vaste, mais à condition qu'il ne contienne pas un texte qui impose l'interdiction de cette activité économique, et s'il y a un texte qui l'interdit, il est en raison de prévention des dommages, de la protection contre l'injustice, de la prévention de la corruption ou de la protection contre le préjudice. (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 27) L'islam a également interdit à chaque individu de pratiquer toute activité, quelle que soit sa forme, qui est en contradiction avec les objectifs de la charia islamique, de l'éthique et de ses valeurs spirituelles nobles, tels que l'usure, la monopolisation, la fraude, l'oppression et tout contrat impliquant une tromperie (Aweisi, 2014, pp. 132 - 133), toutes les lois divines l'interdisent en raison des dommages économiques et sociaux qu'il cause.

La deuxième condition: l'intervention de l'État pour protéger les intérêts publics en limitant les libertés individuelles dans les activités économiques qui ne sont pas conformes à l'islam et à ses enseignements, si elles nuisent ou portent préjudice au reste de la société. Des exemples en sont :

- Ce que le Prophète (paix et bénédictions d'Allah soient sur lui) a fait en distribuant les biens de Banu al-Nadir aux émigrants seulement, à l'exception de deux hommes pauvres, afin d'établir l'équilibre entre eux.
- La vente forcée des marchandises monopolisées par leurs monopolisant au prix équivalent.
- La fixation des prix pour éviter l'exploitation des gens et leur préjudice.
- L'expropriation de la propriété privée pour l'intérêt public, etc.. (Al-Salou, 2002, p. 40)

La troisième condition: éduquer le musulman à privilégier son intérêt personnel pour le bien des autres, en renonçant à tout ce qui lui procure un avantage et nuit aux autres.

La raison pour laquelle l'islam restreint la liberté économique réside dans divers facteurs, notamment:

- 1- Le véritable propriétaire de l'argent est Allah le Tout-Puissant. Il a le droit de déterminer leurs actions en fonction de ce qu'Il connaît de leur situation et de ce qui améliore leurs affaires.
- 2- Ne pas nuire aux droits des autres ou à l'intérêt public.
- 3- Obliger la communauté à remplir les obligations générales, telles que la création d'écoles, d'hôpitaux, de routes et de services publics.
- 4- Protéger les intérêts de certains groupes nécessiteux de la concurrence des autres, comme c'est le cas pour les banques de la zakat et l'obligation de dépenser pour les proches, ainsi que les impôts en cas de besoin urgent. (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 28)

3.3 Solidarité sociale

Il est un fait établi que les individus de l'espèce humaine diffèrent les uns des autres en termes de caractéristiques physiques, psychologiques et intellectuelles. En conséquence de ces différences de talents, de capacités, de tolérance et d'efforts consentis, il y aura une

disparité dans la nature du travail effectué et, par conséquent, dans la quantité d'argent gagnée (Al-Salous, 2002, pp. 38 - 39) (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, p. 28). Ainsi, il y aura des individus dans la société qui sont démunis, qui ne parviennent pas à subvenir à leurs besoins essentiels avec l'argent qu'ils dépensent. C'est pourquoi plusieurs législations islamiques ont été mises en place pour réaliser la solidarité, la coopération et combler les lacunes des personnes dans le besoin au sein de la société, notamment:(Aweisi, 2014, pp. 133 - 134)

1. La Zakat pour répondre aux besoins des démunis.
2. La contribution du Bayt al-Mal (Trésor public) aux personnes dans le besoin.
3. L'obligation de subvenir aux besoins des proches et de ceux qui en ont la charge.
4. L'interdiction de l'extravagance et du gaspillage afin d'atteindre l'équilibre social et de prendre en compte les besoins des nécessiteux.

5. Les Kafarat (expiations), les Sadaqat (aumônes), les prêts, les dons, la Zakat al-Fitr (aumône de rupture du jeûne), les sacrifices et l'Aqiqah (sacrifice pour la naissance) et autres sont institués pour réaliser le principe de solidarité et de coopération entre les membres de la société.

En conclusion, la liberté économique est limitée par le principe de la responsabilité sociale et doit être compatible et réglementée en fonction des libertés des autres membres de la société, conformément aux intérêts collectifs et réglementée par les dispositions de la charia islamique en matière de licite (halal) et d'illicite (haram). De cela découlent deux résultats :(Saidan & Ahmed Saleh, 2006, p. 19) (Abdul Mohsen al-tariqi, 2009, pp. 27 - 28)

A- L'obligation de l'État de surveiller les activités menées par les individus afin d'exclure les préjudices et les dommages, tout en créant les conditions objectives favorables à la promotion et à la prospérité des individus. Ainsi, l'État garantit, par son intervention, la protection des intérêts publics et leur préservation en limitant les libertés individuelles dans l'exercice d'activités économiques qui ne sont pas conformes à l'islam et à ses enseignements.

B- Les individus qui réussissent et obtiennent un excédent au-delà de leurs besoins sont tenus d'invest

4. Vue de l'islam sur la politique économique

La politique économique en islam vise à garantir la satisfaction de tous les besoins fondamentaux de chaque individu de manière complète, tout en lui permettant de satisfaire ses besoins secondaires dans la mesure de ses capacités, en tenant compte du fait qu'il vit dans une société avec un mode de vie particulier. L'islam considère chaque individu comme une entité à part entière, en veillant d'abord à la satisfaction de ses besoins essentiels, puis en lui permettant de répondre à ses besoins luxueux dans la mesure de ses moyens.

Il ne se limite pas à améliorer le niveau de vie du pays sans tenir compte de la garantie du droit à la subsistance de chaque individu, ni à apporter le bien-être aux gens tout en les laissant libres d'en bénéficier selon leurs capacités, sans garantir le droit à la vie de chacun. La politique économique islamique cherche plutôt à résoudre les problèmes fondamentaux de chaque individu en tant qu'être humain vivant dans des relations sociales spécifiques, tout en lui permettant d'améliorer son niveau de vie et d'atteindre son bien-être. Ainsi, elle se distingue des autres politiques économiques.

L'islam, tout en établissant des règles économiques pour l'homme, dirige sa législation vers l'individu. En garantissant le droit à la subsistance et en permettant le bien-être, il veille à ce que cela se réalise dans une communauté particulière avec un mode de vie spécifique.

L'islam prend en compte ce que doit être la société tout en se préoccupant de garantir la vie et le bien-être, et fait de cette vision sociétale la base de son approche concernant la vie et le bien-être. C'est pourquoi les préceptes religieux garantissent une satisfaction complète des besoins essentiels de chaque individu au sein de l'État islamique, tels que la nourriture, l'habillement et le logement. Cela se fait en imposant le travail aux hommes capables afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins et à ceux qui dépendent d'eux. En outre, cela s'applique aux enfants à charge et aux héritiers incapables de travailler, ou encore au trésor public s'il n'existe personne d'autre à qui incombe cette obligation. Ainsi, l'islam garantit à chaque individu la satisfaction des besoins indispensables à l'existence humaine, à savoir la nourriture, l'habillement et le logement.

Ensuite, cet individu a été encouragé à profiter des biens et à tirer parti des ornements de la vie mondiale autant qu'il le pouvait. L'État a été empêché de prélever des impôts sur ses biens, ce qui est une obligation pour tous les musulmans, sauf sur ce qui dépasse ses besoins fondamentaux qu'il satisfait réellement dans sa vie quotidienne, même s'il s'agit de besoins superflus. Cela vise à garantir le droit de vivre pour chaque individu, tout en lui offrant le confort dans sa vie. En même temps, les moyens d'acquérir des richesses pour satisfaire ses besoins fondamentaux et superflus ont été définis dans des limites déterminées. La production et la consommation de vin ont été interdites à tout musulman, tout comme l'intérêt et les transactions usuraires pour ceux qui portent l'identité islamique, sans les considérer comme des produits économiques, qu'ils soient musulmans ou non. Ainsi, il a établi que la condition dans laquelle la société doit se trouver lors de l'utilisation de la richesse est fondamentale pour l'usage des ressources économiques.

Cela montre que l'Islam ne sépare pas l'individu de son humanité, ni ne le sépare en tant qu'être humain de sa singularité. Au contraire, il lie la satisfaction des besoins et ce que doit être la société comme deux éléments indissociables, mais de manière à faire de ce que doit être la société la base de la satisfaction des besoins. Les nombreuses difficultés et les multiples problèmes, bien qu'ils puissent troubler, ne doivent pas constituer un obstacle à l'essor de l'économie islamique. En effet, le Coran a proposé un ensemble de versets révélateurs sur les éléments de l'économie islamique comme bases fondamentales et éthiques. Si l'on considère que l'économie et la richesse, selon l'Islam, sont d'une importance capitale, c'est parce que l'économie est l'un des éléments permettant de réaliser la vice-royauté divine sur terre, lorsque la justice est présente. L'économie est ainsi liée aux autres aspects, considérant que l'Islam est une unité dont les parties ne se séparent pas les unes des autres.

5. la réalité du problème économique.

L'économie islamique rejette l'idée de rareté ou d'avarice de la nature et ne reconnaît pas que la rareté soit fondamentalement une caractéristique de la création. Au contraire, l'essence de la création est la relative abondance. Allah dit: "Et Il vous a donné de tout ce que vous avez demandé. Et si vous tentez de compter les bienfaits d'Allah, vous ne pourrez les évaluer. L'homme est vraiment injuste et ingrat." Cela signifie qu'Il vous a donné tout ce qui pourrait être demandé pour répondre aux besoins des gens, que cela ait été demandé ou non. Ici, la question est posée par le biais de la réalité et non par des mots. Allah parle de la terre et de ses ressources économiques: "Et Il y a établi des montagnes sur la terre, l'a bénie et y a déterminé ses provisions en quatre jours, égales pour ceux qui demandent."

Pour satisfaire tous les besoins fondamentaux de manière totale et permettre de répondre aux besoins supérieurs, il est nécessaire que les ressources économiques soient disponibles pour les gens, afin qu'ils puissent satisfaire leurs besoins. Cela ne peut se réaliser que s'ils s'efforcent de les acquérir. C'est pourquoi l'islam encourage le travail et la recherche de la subsistance, et considère l'effort pour gagner sa vie comme une obligation pour l'homme capable de travailler, qui a besoin de subvenir à ses propres besoins et à ceux dont il a la charge. Allah dit: «Parcourez ses chemins et mangez de Ses provisions.» Cependant, cela ne signifie pas qu'il s'immisce dans la production de la richesse ou dans la manière d'augmenter cette production, ni dans la quantité produite, car cela n'a pas de rapport avec cela. C'est simplement une incitation au travail et à la quête de l'argent. Le Prophète a dit: «Nul n'a jamais mangé de nourriture meilleure que celle qu'il a obtenue par le travail de ses mains. »

Ainsi, nous trouvons que les versets et les hadiths encouragent à chercher la subsistance et à travailler pour gagner de l'argent, tout en incitant à profiter de cette richesse et à consommer des biens purs. Allah dit: «Dis: Qui a interdit la beauté que Dieu a créée pour Ses serviteurs et les bonnes choses de la subsistance ? Dis: C'est pour ceux qui croient dans la vie d'ici-bas et exclusivement pour eux le Jour de la Résurrection. Ainsi, Nous expliquons les versets pour un peuple qui sait.» Et Il dit: «Que ceux qui sont avares de ce que Dieu leur a donné de Sa grâce ne pensent pas que cela soit meilleur pour eux. Au contraire, c'est un mal pour eux. Ils porteront ce dont ils ont été avares le Jour de la Résurrection.» Et Il dit: «Ô vous qui avez cru, dépensez des bonnes choses que vous avez gagnées et de ce que Nous avons fait sortir pour vous de la terre.»

A. Cause du problème économique :

La cause de l'aggravation du problème économique est l'homme lui-même, comme l'exprime le verset: «Et Il vous a donné de tout ce que vous avez demandé. Si vous comptiez les bienfaits de Dieu, vous ne les enumereriez pas. L'homme est vraiment injuste et ingrat.» L'injustice de l'homme se manifeste par l'inégalité dans la répartition du produit économique réalisé, où certains reçoivent plus que ce qu'ils méritent, tandis que d'autres en reçoivent moins. L'ingratitude de l'homme pour les bénédictions se traduit par son incapacité à exploiter de manière optimale et efficace les ressources économiques disponibles et par sa paresse à les découvrir et à les investir. Cela inclut également le fait de consacrer une grande partie de ces ressources à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été créées, ou à un usage gratuit. Par exemple, allouer une grande partie des ressources à la production d'armes de destruction massive, détruire des récoltes pour réduire l'offre et ainsi augmenter les prix, ou affecter les ressources à la satisfaction des besoins de luxe d'une minorité tout en négligeant les besoins urgents de la population générale.

B. Solution au problème économique :

Le problème économique représente un aspect crucial et dangereux de la vie sociale en raison de son impact direct sur le comportement des individus, tant de manière positive que négative. C'est pourquoi l'islam attire l'attention sur la gravité de ce problème et établit des bases réalistes pour le résoudre, qui constituent les lignes directrices de son système économique intégré avec d'autres systèmes. Ces bases se manifestent sous trois aspects :

- Effort et travail pour augmenter la production”, comme le dit Allah: «C'est Lui qui a rendu la terre soumise pour vous. Parcourez ses chemins et mangez de Ses provisions ; et

c'est vers Lui que vous ressusciterez.» La loi divine pour obtenir des ressources est l'effort pour réaliser de bonnes actions.

- Justice dans la répartition du produit économique réalisé”, ce qui implique de distribuer le revenu selon des critères acceptables, tels que la contribution de l'individu à la formation de ce produit et ses besoins pour satisfaire ses besoins humains modérés. Le système islamique comporte de nombreuses régulations secondaires de distribution destinées à réduire l'écart entre les revenus élevés et faibles et à limiter la concentration de la richesse entre les mains d'une minorité.

- Développement de l'aspect personnel du comportement humain”, c'est-à-dire que l'islam cultive les capacités spirituelles du musulman, le rendant capable de mieux profiter de la vie, atteignant un niveau de satisfaction plus élevé avec le même niveau de ressources économiques par rapport à un consommateur non musulman.

Conclusion : Le problème économique représente un aspect important et grave de la vie sociale en raison de son impact direct sur le comportement et les actions des individus, tant négativement que positivement. C'est pourquoi l'Islam a attiré l'attention de l'homme sur la gravité de ce problème et a établi des bases réalistes pour le résoudre, qui constituent les lignes directrices de son système économique intégré aux autres systèmes. Ces bases se manifestent sous trois aspects :

- ****L'effort et le travail pour augmenter la production****, comme le dit le Coran : « C'est lui qui a rendu la terre soumise à vous. Marchez donc sur ses chemins et mangez de son subsistance, et c'est vers lui que vous serez ressuscités. » La loi divine pour obtenir le subsistance est l'effort en vue de bonnes actions pour l'acquérir.

- ****La justice dans la distribution du produit économique réalisé****, qui implique de répartir le produit ou le revenu selon des critères acceptables, comme la contribution individuelle à la création de ce produit et le degré de besoin de cet individu de ce revenu pour satisfaire ses besoins humains modérés. Dans le système islamique, il existe de nombreux sous-systèmes de distribution visant à réduire l'écart entre les revenus élevés et faibles, et à limiter l'augmentation des revenus tout en concentrant la richesse entre les mains d'une petite partie de la société.

- ****Le développement de l'aspect personnel du comportement humain****, c'est-à-dire que l'Islam cultive les capacités spirituelles du musulman, le rendant capable de profiter de manière plus satisfaisante, atteignant ainsi un niveau supérieur de satisfaction avec les mêmes ressources économiques disponibles par rapport au consommateur non musulman.

L'économie, en tant que science sociale, a évolué avec le développement de la société humaine à travers les âges et en réponse aux transformations et aux défis auxquels elle est confrontée. Elle étudie le comportement des individus lorsqu'ils utilisent diverses ressources rares et limitées pour satisfaire leurs besoins multiples et toujours croissants de la meilleure façon possible. Elle se concentre sur les différents phénomènes qui composent l'une des facettes de l'activité humaine liée à l'activité économique, qui ne sort pas du cadre de la production, de l'échange, de la consommation, de la distribution et des autres phénomènes économiques qui en découlent, tels que le revenu, l'épargne, l'investissement, etc.

L'économie incarne et reflète une relation à double sens, la relation de l'homme avec la nature et la relation de l'homme avec l'homme. À travers notre étude de l'économie politique, nous concluons que c'est l'un des domaines les plus anciens, importants et

éminents, qui a émergé dans le cadre du développement de la pensée économique ancienne, à travers les différentes écoles juridiques modernes, et dont les fondements et les principes changent à travers les différents systèmes économiques capitalistes, socialistes et islamiques, ainsi que les méthodes de production qui y sont utilisées.

Résultats et recommandations

1. “Le problème économique” constitue une partie du problème humain général, car l'économie représente un aspect de la vie, mais pas la totalité. Cependant, la définition de l'identité et de la nature de ce problème reste un point de divergence entre les différentes écoles de pensée.

2. “Le capitalisme” considère que le problème économique est dû à la “pénurie relative des ressources naturelles”, en raison de la limitation de la nature elle-même, qui ne satisfait pas les besoins matériels croissants de l'homme. Cela crée un problème autour de la façon de concilier les ressources naturelles limitées et les besoins humains en constante augmentation.

3. Tandis que le “marxisme” croit que le problème économique réside dans le “décalage constant” entre la forme et le système de production dans la société et le système de distribution.

4. En revanche, l’“Islam” révèle la vérité du problème d'une manière différente. Contrairement à ce que suggèrent le capitalisme et le socialisme, le problème économique réside dans “l'homme lui-même”.

5. On le définit également comme: "la limitation des ressources et la multitude des besoins", ce qui impose à la société de faire des choix, de fixer des priorités, et donc de faire des sacrifices, car les ressources sont limitées dans le temps par rapport aux besoins et désirs multiples et renouvelés de l'homme.

6. Ainsi, il considère que le sujet du problème économique et son traitement constituent l'ensemble de l'économie, représenté par la nécessité de “suffisance de la production”, “l'équité des échanges”, “la justesse de la distribution” et “la rationalité de la consommation”.

liste de références :

القرآن الكريم coran

Abdul Mohsen al-tariqi, A. (2009). *Économie islamique: fondements, principes et objectifs* (Vol. 11). Riyad: fondation Al-jeraisi pour la distribution et la publicité.

Ahmed, M., & Mahmoud, N. (2010). *Principes de l'économie islamique : une étude complète des fondements et des principes de l'économie islamique pour les débutants*. Jordanie: Dar Al-Nafa'is pour l'édition et la distribution.

Al-fangary, M. S. (1994). *Introduction à l'économie islamique*. Le Caire: Dar Al-Shorouk.

Al-Nabhani, T. A.-D. (2004). *Le système économique dans l'islam* (Vol. 6). Beyrouth: Dar Al-Ummah pour l'édition.

Al-Salous, A. A. (2002). *Encyclopédie des questions juridiques contemporaines et de l'économie islamique* (Vol. 7). Égypte: Bibliothèque Dar Al-Quran.

Aweisi, A. (2014). *système économique et culture sociale*. Syrie: Dar Ihiaa Édition numérique.

Issa, A., & Ahmed, I. Y. (1984). *la monarchie dans l'Islam*. Le Caire: Dar Maarif.

Qadi, A. (2000). L'économie islamique entre les défis de la réalité et les perspectives d'avenir. *Revue d'Études économiques*, 2.

Saidan, A., & Ahmed Saleh, A. (2006). leçons d'économie politique. *conférences inédites, données à des étudiants en première année de droit, Partie II* . Algérie: faculté de droit Ben aknoun.